

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2011

CONGRÈS INTERNATIONAL DU SYNDICAT DES MÉTALLOS

Résistez et lutez !



Plus de 3000 délégués de partout en Amérique du Nord ont participé au Congrès international du 15 au 18 août.

Résistez et lutez! *Stand up, fight back!* C'est sur ce thème que s'est tenu le Congrès international du Syndicat des Métallos, du 14 au 18 août à Las Vegas. Alors que les travailleurs ont été frappés de plein fouet par la crise économique provoquée par la cupidité de Wall Street, le mouvement



syndical doit absolument mener la bataille pour la classe moyenne, pour une économie saine, pour un système de santé universel, pour des régimes de retraite décents, pour nos familles, pour nos pays. Voilà le message lancé tout au long du congrès et repris en chœur

par les 3000 délégués de partout en Amérique du Nord.

«La victoire n'est pas acquise, mais une chose est certaine: ce sera la fin du mouvement syndical si nous ne luttons pas», a déclaré dans son discours

d'ouverture le président international Leo W. Gerard.

Les délégués, dont près d'une centaine de personnes du Québec, ont convenu de se battre pour la justice sociale et économique, pour des programmes sociaux favorables à l'emploi et aux familles, pour des lois favorables à la syndicalisation, pour des programmes de relance économique et de

relance du secteur manufacturier et pour une réglementation plus serrée du secteur financier et des entreprises.

«Le monde syndical et ses alliés doivent monter une forte réplique en faveur des travailleurs, en réponse aux attaques que le monde ouvrier a subies au cours des trois dernières années. [...] Les patrons d'entreprises ne cesseront pas par eux-mêmes de vivre comme des rois, il faut les attendre de pied ferme», a fait valoir Leo Gerard.

Des politiciens ont fait écho à ce discours, tels le député du NPD Yvon Godin et la leader du caucus démocrate à Washington, Nancy Pelosi. Ne pouvant être présent en personne, le président des États-Unis, Barack Obama, s'est aussi adressé aux participants dans une vidéo. *«Je ne serai satisfait que lorsque chaque Américain aura trouvé un emploi,*

lorsque chaque famille jouira d'un sentiment de sécurité et lorsque chaque travailleur pourra adhérer à un syndicat s'il le veut. Je sais qu'avec l'aide des Métallos, nous pouvons redevenir plus forts que jamais», a déclaré le président Obama.

Ce message de résistance et de lutte a aussi été repris par plusieurs alliés syndicaux à travers le monde. Au cours du Congrès, une alliance stratégique a notamment été conclue entre le

Syndicat des Métallos et le syndicat mexicain Los Mineros, dont le président vit en exil à Vancouver, en vue de former éventuellement un même syndicat nord-américain.

«Les patrons ne cesseront pas d'eux-mêmes de vivre comme des rois, il faut les attendre de pied ferme.»



Claude Villeneuve et Jean-René Dumas de la section locale 9400.

CALENDRIER

Activités de formation

Septembre

Dirigeants et dirigeantes
12 au 15 à Sept-Îles

La négociation collective
21 au 23 à Brossard
26 au 28 à Ste-Thérèse

Réclamation à la CSST
21 au 23 à Québec

Délégués et déléguées
28 au 30 à Thetford-Mines

OCTOBRE

Comprendre pour agir en assurance collective
4 au 6 à Québec

Le travail syndical en prévention
6 et 7 à Brossard
20 et 21 à Fermont, SL 5778

Formation spécialisée, SL 8922
11 au Lac St-Jean

Les finances de la section locale
13 et 14 à Québec

Initiation pour les nouveaux délégués
14 à Brossard

Introduction à la santé sécurité au travail, SL 5778
17 au 19 à Fermont

Communication et leadership
23 au 28 au Lac Brome

Étude conjointe des salaires (ECS)
24 au 26 à Brossard

Date importante

Date limite pour faire parvenir les résolutions pour l'assemblée annuelle
14 octobre

EN BREF

Investissements chez Sivaco

Les 200 métallos membres du local 6818 et leur employeur, Sivaco Québec, ont conclu une entente pour prolonger d'un an leur récente convention collective. En contrepartie, l'employeur investira dans l'installation d'une tréfileuse et le transfert d'une division de galvanisation dans l'usine de Marieville. Ces investissements pourraient créer une quinzaine de nouveaux emplois. Sivaco produit du fil tréfilé depuis plus de 60 ans pour différents secteurs d'activités dont l'automobile et les télécommunications.

Négociations corsées au Manoir

Les négociations entamées en octobre 2010 sont toujours corsées au Manoir des Sables, où les travailleurs ont rejeté à 70 % la proposition du conciliateur en août. Les pourparlers achoppent notamment au sujet des clauses normatives, des assurances collectives et de la durée de la convention. Le représentant de l'employeur a récemment été reconnu coupable devant la Commission des relations du travail de négociation de mauvaise foi et d'ingérence dans un autre dossier. Une plainte a d'ailleurs été déposée récemment devant la CRT pour ce genre de pratique. Des moyens de pression ont débuté et s'intensifieront si l'employeur continue de faire la sourde oreille.

Condition féminine

À la mi-août, les membres du comité de la condition féminine ont envoyé un questionnaire à toutes les sections locales. Il est primordial de le remplir et de le retourner, afin que le comité puisse dresser un portrait de la place des femmes dans nos milieux de travail.



Implication communautaire à Fermont

En juin dernier, les Métallos de la SL 5778 (ArcelorMittal Mines Canada, Fermont) ont supporté plusieurs événements communautaires à Fermont. Les participants de l'événement *Relais pour la vie* de la Société canadienne du cancer ont été appuyés par les Métallos. La SL 5778 a aussi remis des bourses d'études de 250 \$ à deux jeunes étudiants finissants de parents métallos sur les valeurs d'influence positive et de cheminement personnel. Une fois de plus, les Métallos s'impliquent activement dans leur communauté.

DÉCISION

Maladie pulmonaire professionnelle

Le Syndicat des Métallos a eu gain de cause dans un dossier de maladie pulmonaire chez IAMGOLD Mine Doyon. En 2005, un mineur électricien sous terre de 44 ans a développé un cancer après avoir été exposé aux émanations des moteurs diesel pendant 25 ans. La CLP vient tout juste de confirmer la décision de la CSST et reconnaît que le travailleur souffre d'une maladie professionnelle. L'employeur a envoyé la cause devant les tribunaux en révision.

**JOIGNEZ-VOUS AU GROUPE DU SYNDICAT
DES MÉTALLOS SUR FACEBOOK**



MOINS DE POMPIERS CHEZ RTA Des économies dangereuses

La direction de l'alumine-rie de RioTinto Alcan a décidé en mai dernier de couper 3 postes de pompiers sur les 11 qui travaillent à son usine d'Alma. Résultat, les pompiers ne sont plus en nombre suffisant pour intervenir directement en cas d'alerte incendie, obligeant à faire appel aux pompiers de la municipalité.

«Depuis l'ouverture de l'usine il y a une dizaine d'années, notre délai d'intervention était en moyenne de cinq minutes. Depuis que nous devons faire appel aux services incendie de la ville d'Alma, le 20 juin, notre délai moyen est de 29 minutes. C'est long quand il est question de faire un sauvetage dans un espace clos. Si l'air est contaminé,

ça peut aller jusqu'à la mort», illustre le président du Syndicat des policiers pompiers de RTA au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Michel Paradis.

Les pompiers de l'usine répondaient en moyenne à une centaine d'alarmes par année. Le transfert de ces appels à la municipalité risque de peser lourdement sur son service de sécurité incendie, puisque cela représente environ le tiers de son volume d'interventions habituel.

À l'usine de RTA à La Baie, la direction est revenue sur sa décision à la fin de l'été et a réembauché de nouveaux pompiers, jugeant les délais d'intervention trop longs. «On ne comprend pas pourquoi on ne

Le temps de réponse est passé de 5 à 29 minutes.



Grève chez Besser Proneq

Les 20 travailleurs de Besser Proneq à Mascouche sont en grève depuis le 4 juillet dernier. L'employeur, une compagnie américaine, ne respecte pas les lois québécoises et a recours à des briseurs de grève pour l'expédition. L'employeur veut réduire de plus de 6 % la masse salariale, notamment en demandant carte blanche au syndicat pour avoir recours à la sous-traitance en remplacement des employés réguliers. La direction veut aussi couper dans les vacances, comptabiliser le temps supplémentaire après 40 heures dans une semaine plutôt qu'après 8 heures dans une journée, éliminer des primes de quart, abolir trois congés fériés/mobiles, etc. Les négociations sont au point mort, l'employeur exigeant des concessions au sujet des vacances et de la sous-traitance avant même de reprendre les discussions sur tout autre sujet.

fait pas la même chose à Alma», déplore Michel Paradis.

Les travailleurs de l'usine ainsi que des employés des sous-traitants ont signé en juin une pétition demandant de réinstaurer le service de

sécurité incendie interne à l'usine d'Alma. Au lendemain du dépôt de la pétition de 725 noms, la compagnie a fait savoir qu'elle n'était pas intéressée à en discuter.

CONTRATS DE TRAVAIL

Sheraton Laval

Les 200 métallos de l'hôtel Sheraton Laval (SL 9400) ont ratifié une nouvelle convention comprenant des augmentations de 15 % sur 5 ans. La participation de l'employeur au Fonds de Solidarité FTQ ainsi que la part des assurances collectives qu'il assume sont majorées. La prime de nuit ainsi que celle pour les quarts de travail brisés sont augmentées. La charge de travail des femmes de chambre a été diminuée tandis que la clause sur les pourboires lors des menus spéciaux a été améliorée. Gain majeur, une sixième semaine de salaire est accordée après 23 ans de service. Il

s'agit d'un renouvellement de convention pour la plupart des membres, mais les auditeurs de nuit font leur entrée dans cette accréditation.

Asten-Johnson – Valleyfield

La centaine de travailleuses et de travailleurs de l'usine d'Asten-Johnson à Valleyfield ont ratifié une nouvelle convention de cinq ans qui prévoit des hausses annuelles de 3 %. De plus, l'employeur est désormais tenu d'accorder deux semaines de vacances en période estivale à chaque travailleur. La banque de fériés des travailleurs de fins de semaine passera de 88 à 100 heures

par année. Les primes de nuit et de soir seront aussi augmentées. Le régime d'assurance a été bonifié par l'ajout d'une couverture dentaire, d'une carte d'assurance médicaments et l'amélioration de l'assurance salaire. Le montant octroyé pour la paie de vacances et pour les primes de séparation ont été revus à la hausse. Les trois membres du comité de santé et de sécurité auront désormais droit à une libération mensuelle de quatre heures.

Salade Express – St-Rémi

Les Métallos de Salade Express, à St-Rémi, ont entériné

leur nouvelle convention collective le 12 juillet 2011. L'entente d'une durée de 5 ans prévoit des augmentations de 2,25 % par année ainsi qu'un congé mobile supplémentaire. Un exercice d'équité interne a été effectué, afin de favoriser la rétention des gens de métier. De plus, l'employeur s'engage à verser dans le Fonds de solidarité FTQ un montant équivalant à la cotisation versée par le salarié jusqu'à concurrence de 1000 \$. Les Métallos de Salade Express ont accepté de contribuer au Fonds humanitaire des Métallos à raison d'un cent par heure travaillée.

SUITE EN PAGE 4



CONTRATS DE TRAVAIL

Les aliments multibar – Anjou

Les 400 métallos à l'emploi du fabricant de barres nutritives d'Anjou ont ratifié cet été un contrat de travail qui leur octroie des hausses du taux horaire de 50 cents par année, pendant cinq ans. La convention prévoit qu'un plus grand nombre de personnes pourront prendre leurs vacances au même moment, en fonction des postes de travail, ce qui permettra à un plus grand nombre de travailleurs de prendre leurs vacances l'été. De plus une carte de paiement a été introduite pour l'assurance médicaments et une banque de congés a été instaurée. Le régime de retraite a été bonifié, ainsi que l'assurance vie.

Rentex Mills – Iberville

À la suite d'une négociation rapide de seulement trois rencontres, les travailleurs et travailleuses de l'entreprise textile Rentex Mills à Iberville ont accepté majoritairement les termes de leur nouveau contrat de travail en juin. L'entente de 3 ans comprend des augmentations de 2% par année (rétroactif au 30 novembre 2010) et la clarification de la clause de vacances. De plus, une contribution supplémentaire de un cent par heure travaillée sera versée au Fonds humanitaire des Métallos pour la première année de la convention collective.

Club de golf Arvida – Saguenay

Les quelque 40 travailleurs du Club de golf Arvida ont ratifié au printemps une nouvelle

convention qui leur accorde des hausses de 12,5% sur quatre ans. Une nouvelle clause vient par ailleurs protéger les syndiqués en garantissant un écart minimal entre leur taux horaire et celui en vigueur pour le salaire minimum, soit 1,05 \$ pour les employés à pourboire et 0,75 \$ pour les préposés à la boutique. Les travailleurs qui ont à leur actif 25 ans de service verront par ailleurs leur paie de vacances bonifiée.

Manac – Saint-Georges-de-Beauce

Les 380 travailleurs de l'usine de fabrication de remorque et de matériel roulant Manac ont ratifié un nouveau contrat de travail de six ans, qui comprend des augmentations de 15,25% réparties sur six ans. L'employeur augmentera par ailleurs sa cotisation au régime de retraite d'un montant équivalant à 1% du salaire annuel. Les postes de travail seront adaptés pour que les femmes et les hommes puissent les occuper indistinctement. La clause de rappel au travail après un licenciement temporaire a aussi été améliorée.

Thomas & Betts – St-Jean

Les travailleurs de Thomas & Betts à Saint-Jean ont ratifié une nouvelle convention de cinq ans qui comprend des hausses de salaire totalisant 12,7%. Les différentes primes en fonction des quarts de

travail ont été bonifiées, ainsi que la couverture en assurance collective pour les soins professionnels. De plus, l'employeur assumera désormais la totalité des hausses des primes d'assurance collective, plutôt que 60% à l'heure actuelle. La banque d'heures pouvant être converties en vacances est doublée tandis que des améliorations ont été apportées au sujet des mouvements de main-d'œuvre.



Le 6 août dernier, quelque 130 participants prenaient part à la première édition du Tournoi de golf de la région Côte-Nord/Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine. Sur la photo, on voit Yves Vallée, SL 6869, le coordonnateur régional Alain Croteau, André Therrien, SL 8664 et le directeur, Daniel Roy. Malgré le temps gris, le tournoi a permis de consolider les liens entre les membres métallos. C'est un rendez-vous pour l'an prochain.

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

Traits d'union

NUMÉRO
226

Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des Métallos (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est,
Bureau 5100, Montréal, QC
H2M 2V8

Téléphone: 514 382-9596

Télécopieur: 514 382-2290

www.metallos.org

Directeur des Métallos

québécois: Daniel Roy

Responsable: Clairandrée

Cauchy (ccauchy@metallos.ca)

Correspondants: Jeannot

Bradette, Isabelle Bournival (Brossard); Stéphane Paquet, Luc Chapados (Côte-Nord, Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine); Sylvain Laberge (Montréal); Nancy Thibault, Luc Laberge (Nord et Nord-Ouest); Philippe Doré, Jocelyn Rosa, Sylvain Maltais (Québec, Saguenay-Lac-St-Jean)

Collaboration: Daniel Mallette

Personnel de soutien: Roseline

Mongeon, Mimi Poulin

Tirage: 11 000

Premier numéro mars 1983

Imprimé par les syndiqués et

les syndiquées chez

Atelier québécois offset inc.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.